Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

Provisoire

9919e séance

Mercredi 21 mai 2025, à 15 heures

New York

Président :	M. Stamatekos	(Grèce)
Membres :	Algérie	M. Bouchedoub
	Chine	Mme Wang Yingtong
	Danemark	M. Paulsen
	États-Unis d'Amérique	Mme Lito
	Fédération de Russie	M. Tretiakov
	France	Mme Saudin
	Guyana	M. Alkins
	Pakistan	M. Rashid
	Panama	M. Gomez Batista
	République de Corée	Mme Kim Moon Young
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. McIntyre
	Sierra Leone	M. Luseni
	Slovénie	M. Jenko
	Somalie	M. Abdullahi Yusuf

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer la sûreté maritime par la coopération internationale aux fins de la stabilité mondiale

Lettre datée du 9 mai 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Grèce auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2025/300)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

La séance, suspendue le mardi 20 mai à 18 heures, est reprise le mercredi 21 mai à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à tous les orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Grèce d'avoir organisé ce débat important. Nous vous remercions vivement, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de nous rassembler. Je vous félicite également d'avoir porté l'attention du Conseil de sécurité sur une question qui est au cœur de la paix et de la stabilité mondiales.

Pour les Maldives, État archipélagique situé au cœur de l'océan Indien, la sûreté maritime n'est pas un objectif abstrait : c'est une réalité vécue et un impératif quotidien qui est le socle de notre souveraineté, qui est le moteur de notre économie et qui garantit la sécurité de notre population. La mer nous relie physiquement, culturellement et politiquement. Pour les Maldives, c'est un lien vital avec l'extérieur. Pour le monde, c'est un espace commun qui appelle à la confiance, exige la coopération et requiert une vigilance constante. Les menaces maritimes ne sont pas des perturbations ponctuelles – elles sont durables, multidimensionnelles, évolutives et de plus en plus transnationales. Aujourd'hui, cette réalité n'a fait qu'empirer, ce qui nous exige de renforcer notre détermination et notre coordination. La piraterie, les vols à main armée, le trafic d'armes et de drogues et la traite d'êtres humains n'ont rien de nouveau, tout comme le fléau de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée. Mais aujourd'hui, la technologie fait qu'il est plus difficile de détecter ces menaces et encore plus difficile de les contrer.

Dans le même temps, de nouveaux risques apparaissent. Les cyberattaques contre les ports et les infrastructures de navigation visent désormais les artères du commerce mondial. Il ne s'agit plus de menaces futures, mais de dangers actuels, qui ne cessent de prendre de l'ampleur et de se perfectionner. Ces menaces systémiques sont intensifiées par les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers. Elles mettent en péril l'environnement et les moyens de subsistance des habitants des zones côtières de faible altitude, augmentant ainsi le risque de révoltes et d'instabilité. Qu'il s'agisse de cyberattaques contre les ports ou des activités menées dans cette zone grise que sont les eaux contestées, les risques auxquels nous sommes confrontés augmentent et sont étroitement liés. Il ne s'agit pas d'anomalies régionales ou de menaces passagères, mais de forces systémiques qui affaiblissent l'ordre mondial. Par conséquent, les Maldives exhortent le Conseil de sécurité à tenir des délibérations régulières et structurées sur la sécurité maritime, non pas comme une question secondaire, mais comme un pilier essentiel de son mandat. À cet égard, les Maldives proposent trois priorités.

Premièrement, nous devons renforcer la connaissance du domaine maritime au niveau mondial. Les petits États insulaires en développement (PEID), qui ont des ressources limitées, ont du mal à mener des patrouilles dans leurs vastes zones économiques exclusives. Ils sont confrontés à des menaces qui dépassent leurs capacités actuelles. Les Maldives appellent donc à un meilleur accès aux technologies de surveillance et au partage des données en temps réel. Les systèmes régionaux et mondiaux doivent faciliter l'échange d'informations.

Deuxièmement, le Conseil doit s'attaquer au risque croissant des cybermenaces. L'attention ne doit pas se limiter au seul secteur maritime. Pour les PEID, les cyberattaques contre le tourisme peuvent avoir des conséquences tout aussi déstabilisantes. Il importe que les activités de cyberdéfense soient unifiées, mais cela ne suffit pas.

Les Maldives appellent donc à une approche intersectorielle et plus large. La sécurité des ports, des voies de navigation et des communications doit être considérée comme faisant partie intégrante de la paix et de la stabilité internationales.

Troisièmement, nous devons réaffirmer et faire respecter les lois, normes et pratiques internationales qui régissent la sûreté maritime. Cela passe notamment par le respect et la reconnaissance du rôle central de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des cadres juridiques connexes. Les différends doivent être réglés au moyen d'un dialogue pacifique. Les normes en vigueur doivent être respectées et renforcées.

Les Maldives estiment que le Conseil a à la fois le mandat et la responsabilité d'agir. La sûreté maritime évolue, et il doit en être de même de notre réponse. Elle doit être cohérente, durable et tournée vers l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Yıldız (Türkiye) (*parle en anglais*) : L'examen de la question de la sûreté maritime sous l'égide de l'ONU met en exergue la responsabilité partagée de la communauté internationale.

La Türkiye défend fermement l'état de droit en mer. En tant que pays bordé de mers, nous accordons la priorité à la sauvegarde de la liberté de navigation et à l'utilisation pacifique des mers et des océans. Pourtant, les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime sont diverses et ne cessent d'évoluer. Les actes de piraterie et vols armés en mer font courir de graves risques aux gens de mer, au commerce et, plus généralement, à la sécurité et à la prospérité des nations. La Türkiye participe activement aux opérations conjointes menées par la communauté internationale contre la piraterie maritime, les vols à main armée et le terrorisme en mer. Notre pays est un membre fondateur du Groupe de contact sur les activités maritimes illicites dans l'océan Indien occidental, créé en vertu de la résolution 1851 (2008), et nous avons contribué à des opérations navales dans le golfe d'Aden, la mer d'Arabie et les zones environnantes. La Türkiye soutient également les Forces maritimes combinées en déployant des navires et du personnel. Les forces navales turques ont participé à l'opération Ocean Shield de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), menée entre 2009 et 2016. Nous accueillons également à Istanbul le Centre d'excellence de l'OTAN pour la sûreté maritime.

En outre, il faut lutter fermement contre le terrorisme, la criminalité organisée, la contrebande et les opérations de trafic empruntant les routes maritimes. La stratégie de la Türkiye contre ces menaces est ancrée dans la coopération internationale. La garde côtière turque et l'administration douanière turque travaillent 24 heures sur 24 pour lutter contre les activités maritimes illicites. La migration irrégulière et le trafic de migrants constituent deux des plus graves défis en matière de sûreté maritime dans notre région.

La paix régionale est essentielle pour la sûreté maritime. Les tensions en mer Rouge et dans le golfe d'Aden ont confirmé les avertissements lancés depuis longtemps sur le fait que la poursuite de l'agression israélienne à Gaza entraîne un risque de débordement régional et fait peser une menace sur la navigation. Nous nous félicitons du cessez-le-feu entre les États-Unis et les houthistes, négocié par Oman, et nous espérons qu'il permettra de renforcer la sûreté maritime dans la région. La sécurité de la mer Noire a toujours occupé une place particulière dans la région euro-atlantique, mais il s'agit d'une question et d'une responsabilité vitales pour les États côtiers comme le nôtre. Depuis plus de huit décennies, le domaine maritime de la mer Noire n'a jamais été le théâtre d'affrontements militaires. Grâce à l'équilibre délicat instauré par la Convention de 1936 concernant le régime des détroits et à la mise en œuvre scrupuleuse de ses dispositions par la Türkiye, nous avons pu enrayer

les risques d'escalade. Bien que mis à l'épreuve par la guerre en Ukraine ces trois dernières années, l'équilibre stratégique dans le domaine maritime de la mer Noire a été largement maintenu. L'Initiative sur le transport sécurisé de céréales et de denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, négociée par l'ONU et mon pays, a été une victoire diplomatique cruciale qui a permis non seulement d'éviter une crise alimentaire mondiale, mais aussi d'améliorer la sûreté maritime dans la région. La stabilité de la mer Noire reste essentielle pour éviter une escalade et la perturbation du marché alimentaire mondial.

Enfin, dans un souci de clarté, bien que la Türkiye ne soit pas partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, nous reconnaissons l'importance de cette Convention. Cela étant dit, il ne s'agit pas d'un instrument universel et exhaustif. N'y étant pas partie, nous ne souscrivons pas à l'idée que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer soit le seul cadre juridique de sûreté maritime. Notre décision de ne pas adhérer à la Convention s'explique par ses lacunes en ce qui concerne les mers fermées et semi-fermées, caractérisées par des circonstances particulières. Toutefois, cette position ne signifie pas que nous ne respectons pas le droit de la mer.

Il est essentiel d'assurer une délimitation équitable des frontières maritimes, conformément au droit international. Nous devons être guidés par le principe d'équité et la jurisprudence des tribunaux internationaux à cet égard. L'exploitation des ressources en hydrocarbures doit tenir compte des droits légitimes et inhérents de l'ensemble des peuples et parties concernés. Dans ce contexte, il importe de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales et d'adopter des approches maximalistes pour promouvoir la stabilité et la coopération.

Pour conclure, la Türkiye réaffirme sa volonté de renforcer la coopération internationale, de préserver la sûreté maritime, de faire respecter l'état de droit en mer et de veiller à ce que nos océans et nos mers restent sûrs, sécurisés et ouverts. Nous souhaitons que notre région soit un espace de stabilité et de prospérité, où les zones de juridiction maritime sont intégralement délimitées, de manière équitable et pacifique, sur la base du droit international, et où les ressources en hydrocarbures sont partagées équitablement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Maniratanga (Burundi) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de saluer l'initiative de la Grèce, en sa qualité de présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, d'avoir convoqué ce débat public sur un thème d'une actualité et d'une portée stratégique indéniables : le renforcement de la sécurité maritime par la coopération internationale. Le Burundi, qui assure actuellement la première vice-présidence de l'Union africaine et qui s'apprête à assumer sa présidence en 2026, se félicite de cette opportunité de dialogue collectif sur un enjeu majeur, situé au croisement de la stabilité mondiale, du développement économique et de la sécurité humaine.

L'Afrique est fondamentalement un continent maritime. Ses côtes bordent trois grands océans et abritent des routes commerciales vitales pour le commerce mondial. Toutefois, la persistance de menaces complexes – allant de la piraterie aux trafics, en passant par la pêche illégale, les atteintes environnementales et la criminalité transnationale organisée – continue de compromettre gravement la sécurité maritime et le développement durable de nos États.

Ces dernières années ont vu l'émergence de formes de criminalité maritime de plus en plus sophistiquées. Le trafic de stupéfiants, d'armes, de migrants, la traite des êtres humains et les actes terroristes en mer se multiplient, avec des répercussions considérables sur la sécurité régionale. Dans le golfe de Guinée, notamment, les attaques maritimes se sont professionnalisées, générant des pertes économiques

estimées à 800 millions de dollars par an et provoquant une augmentation substantielle des coûts logistiques pour les armateurs. Ces menaces ont des répercussions tangibles : elles contraignent les navires à abandonner leurs routes habituelles, rallongent les distances parcourues et alourdissent les frais d'assurance et de carburant. Ce sont ultimement les consommateurs qui en paient le prix, tandis que l'environnement subit les effets d'un surcroît d'émissions de carbone. Il convient de rappeler que plus de 80 % du commerce mondial transite par voie maritime, ce qui souligne l'ampleur des répercussions économiques et environnementales de ces menaces.

Face à cette réalité, l'Afrique a pris des initiatives concrètes. Sous l'égide de l'Union africaine, des cadres importants ont été établis, notamment la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 et la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique, adoptée à Lomé en 2016. Cette dernière consacre l'engagement des États africains à faire de leurs zones maritimes des espaces de paix, de coopération et de développement durable. Dans ce contexte, le Burundi souhaite mettre l'accent sur plusieurs priorités partagées.

Premièrement, renforcer la coopération internationale et régionale, dans un esprit de solidarité et de respect mutuel. Nous saluons les efforts conjoints de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Commission du golfe de Guinée, à travers l'Architecture de sécurité maritime de Yaoundé.

Deuxièmement, soutenir les capacités nationales et régionales en matière de surveillance, de coordination interagences et de lutte contre les crimes en mer. Le rôle des centres de coordination, des forces navales et des garde-côtes est crucial. Nous saluons particulièrement les initiatives telles que le Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, établi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui contribue activement à la mutualisation des efforts.

Troisièmement, nous devons veiller à la mise en œuvre effective des instruments juridiques internationaux, au premier rang desquels figure la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, véritable Constitution des océans. L'adhésion universelle à cette Convention est essentielle pour garantir la liberté de navigation et le règlement pacifique des différends maritimes.

Quatrièmement, nous devons promouvoir l'intégration des nouvelles technologies, le partage de renseignement maritime et la formation des personnels. Ces éléments sont indispensables pour anticiper les risques, renforcer la résilience des chaînes logistiques, et protéger efficacement les ressources halieutiques et les écosystèmes marins.

Cinquièmement, nous devons garantir la sécurité des ports, qui sont bien plus que des infrastructures logistiques : ce sont des centres névralgiques d'échanges, d'emploi et de diversité humaine. Chaque jour, marins, dockers, commerçants, logisticiens et transporteurs s'y rencontrent. Leur sécurité doit être assurée avec la plus grande attention, car ces femmes et ces hommes constituent les véritables sentinelles du commerce mondial.

Sixièmement, nous devons inclure pleinement les pays sans littoral dans l'architecture de sécurité maritime. La Convention de Montego Bay rappelle que l'accès à la mer est un droit fondamental pour les États enclavés. Garantir cet accès dans des conditions sûres et durables représente un impératif de justice économique, de coopération régionale et de développement inclusif.

Enfin, nous devons nous attaquer aux causes profondes de l'insécurité maritime : la pauvreté, l'absence de perspectives économiques, l'insécurité terrestre et la fragilité des structures de gouvernance. Une réponse véritablement efficace suppose

l'inclusion active des communautés côtières, des entreprises maritimes, des organisations régionales, des forces de sécurité, et de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des solutions.

La mer est à la fois une ressource précieuse, un lien vital et un espace de souveraineté partagée. Elle constitue un bien public mondial, un vecteur de prospérité et un pilier de la stabilité globale. La sécurité maritime ne saurait être dissociée du développement durable, de la gouvernance inclusive, et de la coopération internationale.

Dans la perspective de sa future présidence de l'Union africaine, le Burundi reste profondément convaincu que la mer ne sépare pas, elle relie. Elle peut être une voie de prospérité partagée ou un vecteur d'insécurité, à nous d'en décider collectivement. À cet effet, nous renouvelons notre engagement ferme à promouvoir la paix et la sécurité maritimes, à encourager la ratification et la mise en œuvre effective de la Charte de Lomé, et à œuvrer pour une Afrique résiliente, souveraine et pleinement connectée aux mécanismes globaux de sécurité collective.

Le Burundi demeure convaincu que le Conseil, en appui aux initiatives continentales et régionales, a un rôle essentiel à jouer dans la préservation de l'espace maritime mondial comme bien commun de l'humanité. Nous ne pouvons, en aucun cas, permettre que nos océans deviennent des champs de bataille d'intérêts illicites. Au contraire, nous devons nous engager, et engager la communauté internationale tout entière, à transformer nos mers en espaces de paix, de coopération et de développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier la Grèce d'avoir organisé ce débat public et à saluer le Premier Ministre Mitsotakis pour son leadership sur ce thème crucial. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de ses précieux éclairages, ainsi que M^me^ Travlos et M. Bueger de leurs contributions à cette séance.

Le commerce mondial joue un rôle vital pour des milliards de personnes, notamment en soutenant les opérations humanitaires et le développement durable, ainsi que la sécurité alimentaire et énergétique.

Pour les Émirats arabes unis, situés dans une région qui achemine près d'un tiers de l'énergie mondiale par voie maritime, la sûreté maritime est primordiale.

Les attaques menées contre des navires en mer Rouge illustrent clairement comment les perturbations touchant des voies maritimes clefs peuvent avoir des répercussions à travers le monde. C'est pourquoi les Émirats arabes unis voudraient formuler aujourd'hui les recommandations suivantes pour renforcer la sûreté maritime.

Premièrement, le Conseil doit rester saisi des activités physiques et numériques susceptibles de perturber l'utilisation sûre, légale et sans entrave des eaux internationales. Il s'agit notamment de préserver la liberté de navigation, un principe important du droit international qui est de plus en plus menacé par l'instabilité régionale, le terrorisme, les cyberattaques contre les infrastructures maritimes et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, le Conseil peut s'appuyer sur des cadres de sécurité régionaux tels que l'Architecture de Yaoundé pour la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Cette initiative, grâce à la diffusion en temps réel des informations et à la coordination des opérations, a contribué à réduire le nombre d'actes de piraterie dans la région. Son succès illustre comment une coopération multilatérale structurée peut produire des résultats concrets en matière de sécurité.

Deuxièmement, nous devons renforcer la coordination opérationnelle et la mise en commun des informations dans les eaux régionales et internationales. Il s'agit notamment de tirer parti des compétences et des cadres de l'Organisation maritime internationale pour optimiser la coopération maritime régionale, renforcer les capacités locales et améliorer les mécanismes de détection des menaces et d'intervention en temps réel. Les Émirats arabes unis continuent de soutenir et de lancer des initiatives en matière de sûreté maritime, et ont eu le plaisir d'accueillir la réunion de haut niveau du Code de conduite de Djibouti modifié en 2022, qui a réuni 20 États signataires. Cette réunion a non seulement permis d'élaborer une stratégie unifiée pour faire face aux menaces maritimes complexes, mais elle a également ouvert la voie à l'activation du réseau d'échange d'informations.

Troisièmement, étant donné que les changements climatiques exacerbent les menaces qui pèsent sur la sûreté maritime, le Conseil doit approfondir ses connaissances des risques maritimes liés au climat. L'élévation du niveau de la mer et l'intensification des tempêtes sont quelques-unes des nombreuses menaces qui pèsent sur les infrastructures côtières, les voies maritimes et les écosystèmes marins. La vingt-huitième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue aux Émirats arabes unis, a mis en évidence la façon dont ces pressions environnementales démultiplient les risques, aggravant les vulnérabilités dans des contextes maritimes déjà fragiles. Compte tenu des liens qui existent entre la sûreté maritime et la durabilité environnementale, les Émirats arabes unis préconisent une augmentation du nombre de rapports présentés par le Secrétaire général sur les risques en matière de sûreté maritime liés au climat et sur leurs conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Comprendre ces effets en cascade permettra au Conseil d'anticiper et de prendre des mesures préventives pour atténuer les menaces potentielles, renforçant ainsi la paix et la sécurité internationales grâce à la stabilité maritime mondiale.

Enfin, pour renforcer la résilience, il faut également adopter une approche globale des activités maritimes. La participation pleine, égale et effective des femmes contribue à renforcer la sûreté maritime, comme le reconnaît l'Association des femmes du secteur maritime arabe de l'Organisation maritime internationale.

La sûreté maritime relève de la responsabilité collective. Nous devons donc œuvrer ensemble pour traduire les engagements en mesures concrètes afin de forger un avenir maritime plus sûr et plus durable pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Ćurić Hrvatinić (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice, au nom de ses États membres, et se félicite de l'initiative de la Grèce d'organiser cet important débat sur le renforcement de la sûreté maritime par la coopération internationale.

En tant que pays côtier doté d'une longue tradition maritime et situé au carrefour de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est, la Croatie comprend le rôle vital que joue la sûreté maritime dans le commerce et le développement. Le bassin de la Méditerranée, dont la mer Adriatique fait partie, est confronté à des menaces traditionnelles croissantes, mais aussi à des menaces nouvelles et émergentes liées au trafic et à la pollution, qui pèsent également sur diverses infrastructures critiques situées sur les fonds marins. Les effets conjugués de tous ces éléments portent atteinte à la paix internationale.

Nous soutenons fermement une approche des activités en mer fondée sur des règles, ancrée dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ce cadre guide toutes les activités océaniques et nous insistons sur la nécessité de le respecter,

tout comme les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces réglementations sont fondamentales pour maintenir et favoriser la coopération internationale et le développement axé sur des partenariats.

Si l'on considère la question dans son ensemble, les menaces interdépendantes de la piraterie, de la criminalité transnationale, du refus d'un passage libre et sûr et de l'exploitation des ressources marines sont très inquiétantes. Pour relever ces défis, il faut une stratégie globale prévoyant notamment des opérations de défense et de sécurité qui disposent d'un mandat clair, le renforcement des capacités, la gestion des risques, l'échange d'informations et l'utilisation responsable des technologies.

La Croatie préconise une meilleure sensibilisation au domaine maritime et la protection des infrastructures maritimes critiques grâce à une collaboration avec les organismes internationaux et régionaux, notamment l'Union européenne et l'OTAN, ainsi qu'à une mobilisation responsable du secteur privé pour réduire les risques.

Nous devons également être conscients des effets croissants des changements climatiques sur la sûreté maritime. En outre, les activités maritimes illicites peuvent exacerber la dégradation de l'environnement, déstabiliser des pays et mettre économiquement à mal des régions, voire des continents, comme nous l'avons vu récemment avec les attaques contre les routes de navigation en mer Rouge.

Ce n'est que par une responsabilité partagée et une action collective que nous pourrons faire en sorte que les mers restent pacifiques et sûres, aujourd'hui et à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Tesfaye (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Grèce d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau durant sa présidence du Conseil de sécurité en ce mois de mai. Nous remercions le Secrétaire général des observations qu'il a formulées hier, et nous remercions également les intervenants.

La sûreté maritime est une composante essentielle de la paix et de la sécurité mondiales. Il s'agit d'un pilier fondamental de la stabilité économique et de la sécurité énergétique. Les océans et les mers sont des voies commerciales vitales, servent de moyens de subsistance pour des milliards de personnes et sont des éléments clefs du trafic de communications au niveau mondial. La prospérité et la sécurité des nations dépendent largement d'un commerce international sûr et fiable, d'une navigation pacifique en haute mer et d'un accès garanti à la mer pour toutes les nations. Par conséquent, on ne saurait trop insister sur l'importance de garantir la sûreté, la sécurité et la durabilité des activités maritimes pour le développement et la paix et la sécurité dans le monde.

L'Éthiopie est l'un des plus grands pays du monde qui connaissent des changements démographiques et une croissance économique rapides. Situé à proximité de routes maritimes vitales et de points de passage forcé sur la rive africaine de la mer Rouge et de l'océan Indien, notre pays dispose de l'une des plus grandes industries maritimes commerciales de la région et fait partie des pays qui ont une présence maritime importante dans la région. La majorité de notre commerce maritime, notamment les exportations de marchandises en vrac, transite par cette route.

Du fait de notre statut de pays enclavé dépendant des importations de pétrole et de produits pétroliers, notre sécurité énergétique et notre stabilité économique dépendent également de la paix et de la sécurité maritimes en mer Rouge et dans le golfe d'Aden. C'est pourquoi l'Éthiopie suit de près l'évolution de la situation concernant la sûreté maritime mondiale.

Nous estimons que la sûreté maritime fait partie intégrante de la paix et de la sécurité mondiales, dont la responsabilité incombe à tous les États, sans discrimination aucune. Nous sommes convaincus que les zones maritimes doivent être préservées pour la coopération internationale et ne doivent pas être utilisées à des fins de menaces ou de confrontations. La haute mer est le patrimoine commun de l'humanité. Aucun acteur, y compris un État, ne doit chercher à entraver la navigation ou à créer des obstacles. Nous pensons que les tentatives de régler les différends et les divergences politiques au moyen d'approches conflictuelles ou de guerres en haute mer font peser un risque inimaginable sur la sécurité des États de la région et au-delà.

L'Éthiopie estime qu'il est dans l'intérêt de la communauté mondiale de promouvoir une coopération internationale inclusive en ce qui concerne la mer Rouge et l'océan Indien. Les défis immenses auxquels nous sommes confrontés avec la montée de la piraterie, du terrorisme et des rivalités géopolitiques exigent que nous repensions notre approche de la sûreté maritime. Nous devons rompre avec l'approche exclusive et forger un nouveau partenariat original, fondé sur les principes clefs de l'inclusion, de la complémentarité et de la solidarité. Nous devons adopter une approche qui ne fasse pas la distinction entre les pays dotés d'un littoral et les pays sans littoral et agir collectivement en prenant des mesures concrètes pour renforcer la coopération en matière de sûreté maritime, notamment grâce à des patrouilles conjointes, à l'échange de renseignements et à des réponses coordonnées.

Pour terminer, je voudrais rappeler que la coopération doit associer tous les pays désireux de participer et capables de contribuer aux efforts, notamment aux exercices et opérations navals multinationaux visant à lutter contre la piraterie, le terrorisme, la contrebande et d'autres activités illicites, quelle que soit leur proximité avec les mers et les océans. Cette participation renforce la confiance et garantit une coopération permettant de répondre rapidement aux menaces qui pèsent sur la sûreté maritime, y compris les risques émergents qui découlent des nouvelles technologies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur le renforcement de la sûreté maritime par la coopération internationale aux fins de la stabilité mondiale. Je voudrais remercier S. E. le Secrétaire général et les intervenants de leurs exposés.

La côte de la République du Yémen s'étend sur plus de 2 500 kilomètres, auxquels s'ajoutent de nombreuses îles dans le sud de la mer Rouge et en mer d'Arabie. La République du Yémen donne sur l'une des routes de navigation les plus importantes au monde, le détroit de Bab el-Mandab, par lequel transite environ 30 % du commerce mondial. C'est pourquoi la sûreté maritime dans la région est devenue une question importante pour la communauté internationale, qui est inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les attaques et l'escalade des milices houthistes en mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandab ont montré l'importance de cette voie navigable pour l'économie mondiale et la façon dont les perturbations qu'elle subit portent atteinte au commerce international, à la stabilité économique mondiale et au milieu marin.

Le Gouvernement yéménite a, dès le début, averti à plusieurs reprises le Conseil de sécurité du danger que représente le contrôle de la ville de Hodeïda et de ses ports vitaux par les milices terroristes houthistes, qui compromet l'Accord de Stockholm, y compris l'Accord sur Hodeïda. Cela a permis aux milices soutenues par le régime iranien d'utiliser la ville et ses ports comme plateforme de contrebande et de menacer la navigation internationale, ainsi que la sécurité et la paix aux niveaux régional et international.

Ces dernières années, les attaques menées par les milices houthistes au moyen de missiles balistiques, de drones et de vedettes d'interception bourrées d'explosifs contre des navires de charge et les transports maritimes internationaux en mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandab ont sensiblement augmenté, mettant en péril la sûreté maritime. Ces attaques ont entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et ont infligé des dommages au milieu marin. À titre d'exemple, citons le navire marchand *Rubymar*, qui a coulé au début de l'année dernière dans les eaux yéménites, à 15 miles marins du port de Mokha, alors qu'il transportait 22 000 tonnes de phosphate d'ammonium et environ 180 tonnes de carburant et de pétrole, qui se déverseront inévitablement dans la mer. La coopération et la coordination entre ces milices et d'autres groupes terroristes se sont également intensifiées, et les infrastructures civiles du Yémen ont été prises pour cible, notamment les installations pétrolières et les ports d'exportation de pétrole dans les provinces du Hadramout et de Chaboua.

Depuis 2006, la République du Yémen, en coopération avec l'Organisation maritime internationale, cherche à mettre en place un mécanisme régional de coopération entre les pays de la région pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée contre les navires. Cela a abouti à la signature, en 2009, du Code de conduite de Djibouti. De plus, le Regional Maritime Information Sharing Centre (Centre régional d'échange de l'information maritime) joue, depuis sa création, un rôle de premier plan dans la surveillance du trafic maritime, le recensement des incidents, la collecte et l'analyse d'informations et la communication avec les coordonnateurs dans les États Membres. En outre, à la suite de la diminution des actes de piraterie, l'Amendement de Djedda au Code de conduite de Djibouti, 2017 a élargi son champ d'application à un éventail plus large de menaces pour la sûreté maritime, afin d'inclure la pêche illicite, la contrebande, la traite des êtres humains, le trafic de drogue et la préservation du milieu marin. Cela démontre les progrès réalisés grâce à la coopération et à la solidarité des États de la région en vue de renforcer la sûreté maritime et la paix dans cette importante région du monde.

La République du Yémen souligne la nécessité pour tous les États Membres de s'acquitter de leurs obligations et de mettre pleinement en œuvre la résolution 2216 (2015) et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur l'embargo sur les armes ciblé, car la poursuite de la contrebande d'armes destinées aux milices houthistes constitue une menace non seulement pour le Yémen, mais aussi pour la sûreté et la sécurité des transports maritimes internationaux dans leur ensemble. Aussi appelons-nous à un renforcement concret de la coopération, y compris avec le Gouvernement yéménite, afin d'empêcher les milices houthistes d'obtenir des armes et des technologies militaires qui leur permettraient de mener d'autres attaques contre la navigation internationale et de menacer les pays de la région. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe d'activer le rôle crucial du Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies, en le dotant de moyens financiers adéquats et en renforçant ses capacités. Nous appelons les organisations internationales et les donateurs des pays amis à apporter l'appui nécessaire aux garde-côtes yéménites en renforçant leurs capacités et en leur fournissant les moyens dont ils ont besoin, tels que des navires internationaux, des navires intercepteurs, des dispositifs de surveillance et d'alerte précoce, des radars, des caméras de surveillance à vision diurne et nocturne et des équipements de communication, afin de leur permettre de s'acquitter de leur responsabilité de protéger les frontières maritimes du Yémen et de promouvoir la sécurité et la stabilité dans l'une des voies navigables les plus importantes du monde. Cela leur permettrait également de jouer un rôle dans la protection du commerce international et la sécurité de la navigation en mer Rouge, dans le détroit de Bab el-Mandab et dans le golfe d'Aden. À cet égard, nous apprécions les efforts déployés par le Royaume-Uni, pays ami, pour soutenir les garde-côtes yéménites. Nous espérons aussi lancer, en juin, le partenariat pour la sûreté maritime au Yémen,

en collaboration avec le Gouvernement britannique et les partenaires internationaux. En outre, nous espérons que la communauté internationale soutiendra l'Autorité générale des affaires maritimes au Yémen en lui fournissant les moyens nécessaires pour lutter contre la pollution du milieu marin, y compris la pollution causée par le déversement d'hydrocarbures et par les navires qui ont coulé à cause d'attaques terroristes des houthistes, pour répondre aux appels de détresse des navires et pour sauver la vie des équipages lorsque cela est nécessaire.

La République du Yémen estime que la sûreté, la stabilité et la prospérité de tous nos pays reposent sur la sûreté et la sécurité des voies de navigation internationales, et croit en l'importance de la coopération et de la coordination à tous les niveaux. C'est pourquoi la République du Yémen participe activement à toutes les instances internationales et régionales pour parvenir à ce type de coopération et de coordination. Nous estimons qu'aucun pays ne peut relever seul tous ces défis. Nous devons coopérer pour protéger les voies de navigation internationales et maintenir la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, la communauté internationale doit adopter une stratégie globale et efficace qui intègre les efforts nationaux et ceux des partenaires régionaux et internationaux, tout en aidant le Gouvernement yéménite à étendre son contrôle sur l'ensemble de son territoire, afin de lui permettre de s'acquitter de son devoir de protéger ses eaux territoriales et de garantir la sécurité de la navigation internationale en mer Rouge et dans le détroit de Bab el-Mandab, transformant ainsi cette source de menace en un pont vers la paix, comme cela a été le cas tout au long de l'histoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

M^me^ Okeke (*parle en anglais*) : Je remercie la Grèce d'avoir organisé le présent débat, qui arrive à point nommé et est tourné vers l'avenir, et je félicite le Premier Ministre Mitsotakis du leadership dont il a fait preuve en appelant l'attention du monde entier sur l'importance stratégique de la sûreté maritime.

L'initiative de la Grèce d'organiser ce débat témoigne non seulement de son profond héritage maritime, mais aussi de sa position mondiale dans ce domaine. Les armateurs grecs contrôlent plus d'un cinquième de l'ensemble de la flotte mondiale, la Grèce apportant ainsi un point de vue bien particulier sur l'interconnexion entre la sûreté maritime, la stabilité commerciale et le développement durable. Il est particulièrement approprié que la Grèce ait choisi de mener cette discussion à l'heure où de nouveaux risques et de nouvelles technologies sont en train de remodeler le domaine maritime.

De par son travail, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) contribue à cette question en veillant à ce que la science et la technologie nucléaires soient utilisées en mer en toute sûreté, en toute sécurité et de manière pacifique.

Le nucléaire est en train de s'imposer comme un combustible de substitution particulièrement prometteur pour l'industrie du transport maritime, dans la mesure où les navires à propulsion nucléaire permettront de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre par rapport à ceux alimentés par des combustibles conventionnels. Cependant, le cadre législatif et réglementaire qui régit les applications maritimes de la technologie nucléaire est complexe, faisant intervenir une multitude de juridictions et d'instruments juridiques.

Pour relever ce défi, le Directeur général de l'AIEA a lancé l'année dernière le système ATLAS (*Atomic Technologies Licensed for Applications at Sea*), axé sur les technologies atomiques homologuées pour les applications maritimes. Cette nouvelle initiative vise à établir un cadre global qui, dans la perspective du déploiement des technologies nucléaires par l'industrie maritime, clarifiera les exigences à respecter pour satisfaire à toutes les obligations pertinentes, notamment en matière de sûreté

et de sécurité nucléaires et de non-prolifération, afin d'empêcher le détournement de matières nucléaires ou radioactives à des fins non pacifiques par des acteurs étatiques et non étatiques.

Le cas échéant, ATLAS s'attachera à améliorer les instruments juridiques existants ou à les étoffer, et fournira des conseils pratiques pour leur mise en œuvre. ATLAS déterminera également qui est l'organisme réglementé, c'est-à-dire l'équivalent d'un titulaire de licence dans les régimes nucléaires terrestres, ce qui permettra de clarifier les chaînes de responsabilité. Le cadre sera exhaustif et couvrira à la fois les centrales nucléaires flottantes et les navires à propulsion nucléaire, qu'ils soient au port, qu'ils se trouvent à proximité du littoral ou qu'ils opèrent dans les eaux internationales. Une collaboration continue avec l'Organisation maritime internationale, ainsi qu'avec les États Membres, les régulateurs et les autorités portuaires, est indispensable à ces efforts.

À la suite de consultations approfondies menées avec les États Membres et d'autres parties prenantes, l'AIEA prévoit que des centrales nucléaires flottantes pourraient être déployées à l'échelle mondiale d'ici 2030, et que des navires à propulsion nucléaire suivront peu après. Nous nous sommes donc fixé comme objectif d'achever ATLAS d'ici la fin de cette décennie, en veillant à ce qu'un cadre efficace et cohérent soit en place pour garantir l'utilisation sécurisée de toutes les applications maritimes pacifiques du nucléaire.

L'AIEA se félicite de l'occasion qui lui est donnée de contribuer à une discussion multidimensionnelle sur le renforcement de la sûreté maritime et de la résilience internationale. Le projet ATLAS reflète notre engagement à anticiper les risques émergents tout en exploitant pleinement le potentiel de l'innovation nucléaire en mer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Alwasil (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à la République hellénique pour avoir organisé cette importante séance et pour ses efforts visant à renforcer la sûreté maritime à l'heure où la communauté internationale est confrontée à des défis croissants. Nous apprécions également les efforts déployés par la Grèce pendant sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous remercions aussi le Secrétaire général de son exposé très utile.

La sûreté maritime est un pilier fondamental de la paix et de la sécurité internationales et un élément essentiel pour garantir la stabilité de l'économie mondiale, au vu de l'importance vitale que les voies maritimes revêtent pour le commerce et l'approvisionnement en énergie à l'échelle mondiale. Ces voies sont confrontées à des menaces croissantes, notamment la piraterie, le trafic d'armes, la traite des êtres humains et le trafic de drogues, qui exigent une réponse coordonnée et globale de la part de la communauté internationale.

Compte tenu de sa situation géographique privilégiée, au carrefour des voies maritimes les plus importantes du monde, telles que la mer Rouge et le golfe d'Aden, mon pays attache la plus grande importance au renforcement de la sécurité des voies maritimes et collabore efficacement avec ses partenaires internationaux pour appuyer les efforts menés en matière de sécurité et de surveillance et pour renforcer ses capacités maritimes, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Dans ce contexte, le Royaume souligne qu'il importe de respecter les cadres juridiques internationaux pertinents et qu'il est nécessaire de renforcer la coopération multilatérale pour faire face aux défis communs. Nous insistons aussi sur

l'importance de respecter la souveraineté des États sur leurs eaux territoriales, en évitant de politiser les questions de navigation maritime ou de les utiliser comme outils de pression politique.

La sûreté maritime est étroitement liée au développement durable et à la protection du milieu marin. C'est pourquoi le Royaume d'Arabie saoudite plaide en faveur de l'adoption d'une approche globale qui combine la coopération sur les questions civiles et militaires. Il importe également d'exploiter les technologies de pointe et de renforcer les capacités nationales et régionales afin de garantir une utilisation sûre et équitable des ressources marines. Le Royaume estime qu'il importe de renforcer le rôle de l'ONU dans la coordination des initiatives internationales. Il faut aider les pays en développement à renforcer leurs capacités afin de contribuer à la consolidation de la sécurité et de la stabilité dans les mers et les océans.

Le renforcement de la sûreté maritime doit aller au-delà d'une simple réponse aux menaces qui pèsent sur la sécurité. Les efforts déployés à cet égard doivent promouvoir le développement durable, protéger le milieu marin et permettre aux État côtiers de tirer parti de leurs ressources naturelles de manière équitable et sûre.

Pour terminer, je voudrais dire que pour relever efficacement ces défis, il faut adopter une approche globale, fondée sur le renforcement de la coopération internationale, l'élaboration de cadres juridiques nationaux et internationaux, l'utilisation de technologies de pointe, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et l'activation des mécanismes juridiques internationaux pertinents. La sûreté maritime n'est pas la responsabilité d'un seul pays ; il s'agit plutôt d'une responsabilité collective, qui nécessite une véritable collaboration et des partenariats efficaces. Nous espérons que ce débat fera progresser nos efforts en faveur de mers plus sûres, plus pacifiques et plus prospères.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alenezi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement votre pays ami, Monsieur le Président, et sa Mission permanente à New York, d'avoir organisé le présent débat à l'heure où la sûreté maritime est de plus en plus menacée. Les océans et les mers sont des voies de communication vitales pour les civilisations et sont confrontés à des défis croissants qui menacent aujourd'hui le calme et la paix des voies de navigation. Je voudrais également remercier de leurs exposés S. E. le Secrétaire général, la Présidente du conseil d'administration de l'Union des armateurs grecs, et M. Bueger, professeur à l'Université de Copenhague.

La sûreté maritime n'est pas seulement une nécessité, mais un socle de la stabilité de notre monde commun, ainsi qu'un moyen d'assurer notre prospérité partagée. Les défis et les menaces tels que la piraterie et le terrorisme transnational se multiplient. Ils mettent en péril notre sécurité collective et sapent la confiance mutuelle. Aujourd'hui, à ce tournant décisif, nous devons tous unir nos efforts pour faire face à ces menaces en promouvant la coopération internationale et en conjuguant nos efforts.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les menaces croissantes qui pèsent sur la navigation commerciale en mer Rouge. Les navires de commerce sont la cible d'attaques, en violation du droit international et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, ce qui met en danger les voies maritimes et le commerce international. Le Koweït appelle à préserver la stabilité et la sécurité de la mer Rouge et à garantir la liberté de navigation sur toutes les voies navigables vitales, qui sont un pilier de la paix et de la sécurité internationales.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sûreté maritime internationale vont au-delà des attaques traditionnelles et se recoupent avec la criminalité transnationale

organisée, comme la traite des êtres humains et le trafic d'armes et de drogues. Ces crimes, qui ne connaissent pas de frontières, menacent des communautés entières. Dans ce contexte, nous devons élaborer des stratégies globales, en nous appuyant sur les technologies modernes, et intensifier la coordination entre les États. Les attaques contre les navires peuvent également poser des risques écologiques, notamment des écoulements d'hydrocarbures. Aussi appelons-nous à une approche préventive qui prenne en compte la durabilité environnementale et la conservation des ressources naturelles pour les générations futures.

Les océans sont les témoins de l'histoire et ont toujours servi de lien entre les peuples et les civilisations. Ils méritent que nous les protégions afin de garantir la liberté de navigation à l'avenir. Nous pensons que la coopération internationale est le seul moyen d'assurer la sécurité de la navigation et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous appelons tous les États à unir leurs forces pour préserver la sécurité des mers et garantir le droit de navigation sans entrave.

Nous exprimons une nouvelle fois notre gratitude à la Mission permanente de la République hellénique pour avoir organisé ce débat, et nous espérons que les efforts internationaux qui seront déployés à l'avenir promouvront la sûreté maritime d'une manière qui reflète notre engagement commun à préserver la paix et la durabilité des océans.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Sillah (Libéria) (*parle en anglais*) : Nous adressons nos félicitations à la République hellénique pour sa présidence du Conseil de sécurité. Nous tenons également à la remercier d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau sur le renforcement de la sûreté maritime par la coopération internationale aux fins de la stabilité mondiale.

Le Libéria, l'une des principales nations maritimes du monde possédant le plus grand registre des navires au monde, est conscient que les mers ne sont pas seulement des voies commerciales, mais aussi des artères vitales pour la paix et la prospérité mondiales. En tant que pays dont le pavillon est choisi par des milliers de navires, le Libéria continue de s'acquitter de sa responsabilité de garantir la sûreté, la sécurité et la viabilité des opérations maritimes internationales.

Toutefois, le Libéria reconnaît que les défis en matière de sûreté maritime dépassent les frontières. De la piraterie dans le golfe de Guinée au trafic dans les Caraïbes, en passant par la pêche non réglementée au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest et les cybermenaces visant l'infrastructure maritime mondiale, aucun pays n'est vraiment épargné, ni ne peut faire face à ces menaces seul. Plutôt que de nous diviser, les océans nous unissent et réaffirment l'importance capitale de la coopération multilatérale et du renforcement des capacités. Le Libéria part du principe que la sécurité du domaine maritime doit être étayée par des renseignements partagés, des patrouilles conjointes, des cadres juridiques harmonisés et une coordination internationale par l'intermédiaire d'organismes tels que l'Organisation maritime internationale et de coalitions régionales telles que l'Architecture de Yaoundé dans le golfe de Guinée.

Les points chauds, tels que le golfe de Guinée, la mer Rouge et certaines parties de l'Asie du Sud-Est, restent une source de préoccupation. Ces régions exigent des réponses urgentes et coordonnées, non seulement pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée, mais aussi pour s'attaquer aux causes profondes telles que la pauvreté, la faiblesse de la gouvernance et la dégradation de l'environnement.

L'insécurité maritime menace la connectivité mondiale. L'absence de connectivité mondiale menace le commerce et, par conséquent, les économies ainsi que la vie

et les moyens de subsistance des personnes. C'est donc l'affaire de tous. Le Libéria continue d'investir dans le renforcement de la sûreté portuaire, de l'application du droit maritime et des registres numériques afin de lutter contre les activités illicites en mer. En outre, nous coopérons activement avec des partenaires internationaux à l'appui d'une gouvernance maritime sûre et durable en Afrique de l'Ouest et au-delà.

Ce débat public est un appel à l'action, et à cette occasion, le Libéria réaffirme son engagement à œuvrer aux côtés du Conseil, et de tous les pays, pour veiller au respect du droit maritime international, renforcer la coopération régionale et préserver le domaine maritime pour les générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Samoa.

M. Luteru (Samoa) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique. Compte tenu des contraintes de temps, je vais prononcer une version abrégée de notre déclaration, et la version intégrale sera mise à disposition par écrit. Nous remercions le Gouvernement grec d'avoir organisé ce débat important et nous exprimons notre gratitude au Premier Ministre pour avoir présidé personnellement la séance d'hier et attiré l'attention sur cette question vitale qu'est la sûreté maritime.

Dans le Pacifique, nous avons adopté un concept de sécurité large et intégré, façonné par des décennies de leadership régional. Dans la Déclaration de Biketawa de 2000, nous avons exprimé notre engagement à relever collectivement les défis de sécurité, en nous appuyant sur les principes de bonne gouvernance, de coopération et de règlement pacifique des différends. Ce concept a évolué avec Biketawa Plus et la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale de 2018, qui a introduit une approche centrée sur l'être humain, englobant la sécurité humaine, la protection de l'environnement, la résilience face aux catastrophes et le bien-être de nos communautés.

La sûreté maritime revêt une importance fondamentale pour notre développement, notre connectivité et nos économies océaniques. Toutefois, nous sommes confrontés à des menaces croissantes telles que la pêche illégale, le trafic de drogue, la traite d'êtres humains et la criminalité environnementale, qui mettent à rude épreuve nos capacités limitées et nuisent directement à nos populations. Les changements climatiques aggravent encore ces risques. L'élévation du niveau de la mer déplace les communautés, érode les côtes et affaiblit les infrastructures, ce qui renforce la vulnérabilité face aux activités illicites et porte atteinte à l'accès maritime. Ces défis perturbent également le commerce et les chaînes d'approvisionnement, et mettent en péril la sécurité alimentaire et énergétique.

Malgré cela, notre région s'emploie à renforcer la sûreté maritime par l'intermédiaire du plan d'action de la Déclaration de Boe et de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050. Les pays du Pacifique mettent à jour leurs stratégies nationales de sécurité, améliorent la coordination et intègrent les risques liés à la sécurité climatique dans la planification. Nous investissons également dans des mécanismes régionaux pour soutenir l'alerte rapide et la gestion des risques, en nous appuyant sur les valeurs de solidarité et de résilience.

Nous demandons à la communauté internationale et au Conseil de s'appuyer nos efforts dans cinq domaines essentiels.

Premièrement, en veillant à ce que les mesures relatives à la sûreté maritime tiennent compte des petits États insulaires et soient adaptées à nos réalités.

Deuxièmement, en encourageant l'adhésion aux instruments juridiques internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et le respect de la souveraineté.

Troisièmement, en renforçant l'appui à la connaissance du domaine maritime et à l'accès aux technologies de mise en œuvre.

Quatrièmement, en renforçant les systèmes de justice et de répression par la formation, la coopération internationale et l'échange d'informations.

Cinquièmement et enfin, nous appelons à l'harmonisation des efforts internationaux et régionaux pour maximiser leurs effets et éviter les doubles emplois.

Même si le Pacifique est vaste et ses États sont dispersés, nous restons unis dans notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité. Nous sommes prêts à travailler avec tous nos partenaires pour que notre océan continue d'être un espace de sécurité et de coopération.

La séance est levée à 16 h 5.